



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Jeudi 18 novembre 2021



Dossier de presse



CONTACT PRESSE

Cellule communication

Cabinet de la rectrice

05 55 11 40 17 – 05 55 11 43 56

ce.communication@ac-limoges.fr

RÉFÉRENTS ACADÉMIQUES HARCÈLEMENT

July Auriat et Marc Bartoli

05 55 11 43 95

stopharcelement@ac-limoges.fr

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?	4
Une nouvelle forme de harcèlement : le cyberharcèlement	4
COMMENT LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ?	5
Des numéros pour aider les victimes de harcèlement et leur famille	5
Phare, un programme global de prévention du harcèlement	5
Le dispositif sentinelles et référents	7
Le permis Internet pour un usage vigilant et responsable	7
LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ORGANISÉES DANS L'ACADÉMIE DE LIMOGES	8
Quelques temps forts dans l'académie	8
LA FORMATION DES PERSONNELS	11

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

Le harcèlement se définit comme une **violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique**. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse, elles ont honte de ne pas savoir se défendre et choisissent l'isolement.

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples :

- décrochage scolaire voire déscolarisation ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.



Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le **développement psychologique et social** de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement. S'ils ne sont pas pris en compte, ces effets peuvent se prolonger à l'âge adulte.

UNE NOUVELLE FORME DE HARCÈLEMENT : LE CYBERHARCÈLEMENT

Cette forme de harcèlement est une violence difficile à contrôler qui se diffuse le plus souvent entre les élèves. Elle s'inscrit dans la continuité de ce qui se passe dans la vie quotidienne, notamment dans l'établissement, et se poursuit au moyen de formes de **communication électronique**.

Comme le harcèlement, les conséquences de la cyberviolence peuvent être très graves (conséquences sur la santé mais également sur la scolarité). Les élèves victimes rencontrent plus de difficultés à se concentrer et à suivre leurs études. Ils décrochent plus rapidement car certaines formes d'agressions, telle que le cybersexisme et/ou le sexting non consenti, peuvent être dévastatrices.

Plusieurs documents académiques ont pour objectif d'aider les élèves et les familles à solliciter les acteurs essentiels pour la prise en compte et le traitement des situations de harcèlement entre élèves : [cliquez ici pour les consulter](#).

“

Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.

Article L. 511-3-1 du Code de l'éducation

”

COMMENT LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ?

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République précise que « **la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire** ». Depuis cette date, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fortement amplifié la politique conduite sur le harcèlement entre pairs.

Retrouvez ci-après 4 axes majeurs dans la lutte contre le harcèlement.

DES NUMÉROS POUR AIDER LES VICTIMES DE HARCÈLEMENT ET LEUR FAMILLE

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met à la disposition des élèves, des familles et des professionnels deux numéros pour signaler les situations de harcèlement entre élèves : le **3020**, numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes, et le **3018** pour le cyberharcèlement.

Ces dispositifs téléphoniques, gratuits depuis tous les postes, proposent **écoute, conseil et orientation** aux appelants. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont transmises aux référents harcèlement de l'Éducation nationale grâce à un outil sécurisé fourni par l'administration.



PHARE, UN PROGRAMME GLOBAL DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Prévenir et **lutter contre le harcèlement est un devoir** qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative. À la rentrée 2021, après une phase d'expérimentation de deux années, le programme pHARe a été généralisé à toutes les académies et dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires.

pHARe est un programme de prévention du harcèlement qui dotera les écoles et les établissements scolaires d'une **stratégie globale d'intervention**. Le programme poursuit les objectifs suivants :

- doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient ;
- assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire ;
- apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et la prévisibilité de l'action publique ;
- permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



À QUOI S'ENGAGE

L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

LE DISPOSITIF SENTINELLES ET RÉFÉRENTS

Le dispositif Sentinelles et Référents **associe élèves et adultes pour repérer et prendre en charge les élèves harcelés et/ou devenus boucs émissaires**. Il consiste en une formation de quatre jours, puis en la mise en œuvre d'interventions. La formation porte sur les concepts et les outils permettant de construire un dispositif efficace afin de faire diminuer la violence dans un établissement scolaire, ainsi que les situations de souffrance qui passent inaperçues.

Adolescents, membres des équipes pédagogiques, administratives et techniques de l'établissement, parents et partenaires extérieurs, tous peuvent être partie prenante sur la base du volontariat.

Les élèves sentinelles sont investis d'une **double mission**, à la fois vis-à-vis de la victime désignée (aller vers elle, ne pas la laisser seule) et auprès des témoins passifs en les incitant à reconnaître la souffrance du bouc émissaire et la nécessité d'agir. Leur intervention ne porte pas sur la personne ou le groupe d'auteurs, ce rôle étant réservé aux adultes référents une fois la victime en sécurité.



LE PERMIS INTERNET POUR UN USAGE VIGILANT ET RESPONSABLE

Le « Permis Internet pour les enfants » est un **programme national de prévention pour un usage d'internet vigilant, sûr et responsable** à l'attention des élèves de CM2 et de leurs parents. Le but est de permettre à chaque enfant d'assimiler les règles élémentaires de vigilance, de civilité et des responsabilités avant qu'il utilise Internet seul.

Le Permis Internet accompagne les enfants pour qu'ils puissent accéder au meilleur d'Internet en toute sécurité et apprendre les **règles essentielles de prudence** :

- choix du mot de passe ou de l'adresse mail ;
- rencontres virtuelles ;
- achats en ligne ;
- cyberharcèlement ;
- respect de la vie privée, etc.



Le Permis Internet est proposé aux enseignants par les forces de gendarmerie et de police dans le cadre de leurs actions habituelles de **prévention en milieu scolaire**. Il peut également être mis en place à l'initiative des maires dans le cadre du temps périscolaire par les forces de police municipale.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ORGANISÉES DANS L'ACADÉMIE DE LIMOGES

L'académie de Limoges est particulièrement engagée dans la lutte contre le harcèlement. Dotée de deux référents académiques et de référents départementaux harcèlement, l'académie met en œuvre un **plan et un protocole de lutte contre le harcèlement** afin de prévenir et de prendre en charge toute situation signalée en milieu scolaire. Les référents accompagnent les équipes académiques dans la mise en place d'actions de sensibilisation en faveur de cette lutte.

QUELQUES TEMPS FORTS DANS L'ACADÉMIE

EN CORRÈZE

→ Au lycée polyvalent Simone Veil de Brive-la-Gaillarde

Les 6 élèves sentinelles du lycée ont récemment été élus lauréats du 2^e prix national du civisme. La cérémonie de remise des prix est prévue le 3 décembre prochain aux Invalides, à Paris.

Le prix du civisme pour la jeunesse a pour objectif de récompenser les actes individuels ou collectifs de courage, d'altruisme et de solidarité par des jeunes de moins de 18 ans. Il est décerné par l'association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite.

À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, l'engagement citoyen de ces 6 élèves de Terminale autour de la prévention du bouc émissaire sera valorisé au sein de l'établissement.

EN CREUSE

→ Au collège Jean Monnet de Bénévent-l'Abbaye

Le collège de Bénévent-l'Abbaye a mis en place un projet interdisciplinaire en faveur de la lutte contre le harcèlement.

À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, une fresque sera réalisée avec les empreintes de mains de chaque élève et personnel de l'établissement. Cette fresque, inspirée des silhouettes de l'artiste Keith Haring, symbolisera l'idée du « Stop au harcèlement » et de la solidarité.

Tout au long de la journée, l'équipe éducative interviendra auprès des différentes classes : les élèves visionneront le [clip « Petite Emilie » de Keen'V](#) afin d'engager les échanges autour du harcèlement scolaire.

Au cours de cette journée, les élèves créeront également différents supports de sensibilisation :

- des vidéos bilingues (français/anglais et français/espagnol) ;
- un album jeunesse.

EN HAUTE-VIENNE

→ Au collège Jean Moulin d'Ambazac

Les élèves de 6^e bénéficient de 5 séances de sensibilisation au harcèlement, réparties sur l'année scolaire. Plusieurs sujets sont évoqués de manière ludique, tous en rapport avec les difficultés relationnelles parfois rencontrées par les élèves au collège, et les solutions possibles pour apaiser la souffrance.

Durant la première séance, les élèves de 6^e ont souhaité aborder le sujet #anti2010, manifestant le besoin d'en parler. Bien que peu touchés par ce phénomène, ils ont manifesté le souhait de s'emparer de ce sujet pour sensibiliser leurs camarades sur les phénomènes d'intimidation et remplacer l'exclusion par la solidarité en lançant une collecte en faveur du Secours populaire.



À l'occasion de cette journée nationale de lutte contre le harcèlement, les élèves distribueront des flyers pour leur collecte ainsi que des badges « Face au harcèlement, tous concernés, tous acteurs » avec le numéro vert 3020. Tout au long de cette journée, ils porteront également des tee-shirts aux couleurs de la « génération 2010 », avec un visuel imaginé en classe.



→ Au collège Pierre de Ronsard à Limoges

À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, le collège Pierre de Ronsard présentera à la rectrice différentes actions menées au sein de l'établissement pour la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement :

- exposition « Bien Vivre ensemble » au CDI ;
- dispositif des « ambassadeurs » ;
- action « médiation par les pairs » ;
- programme Phare.

→ **À la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**

La DSDEN de la Haute-Vienne organise, dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, une réunion d'information et d'échanges afin de présenter les actions menées dans le département de la Haute-Vienne en faveur de la lutte contre le harcèlement, dont le programme PHARe.

Cette réunion est notamment destinée à l'association des maires haut-viennois, à la région Nouvelle-Aquitaine, aux associations des représentants des parents d'élèves, à la ligue de l'enseignement ainsi qu'à la CAF et la MSA. L'objectif de cette demi-journée est de faire connaître les dispositifs existants au plus grand nombre afin de faciliter le traitement des situations de harcèlement.



LA FORMATION DES PERSONNELS

L'académie s'engage dans la mise en place d'une formation touchant tous les personnels de l'académie, d'horizons professionnels différents.

Pour cela, le centre RÉSIS interviendra tout au long de l'année pour dispenser des sessions d'appréhension de la **Méthode de la Préoccupation Partagée**, dans sa version française.

Le **centre RÉSIS** regroupe une équipe de collaborateurs issus de divers horizons : monde de l'enseignement, des professions libérales, de la communication, de la société civile, etc. et de divers territoires de la francophonie. Ces professionnels ont tous en commun une volonté de lutter contre la souffrance scolaire et de transmettre leur méthode, de partager leurs expériences pour traiter efficacement les différentes situations.

Les sessions d'appréhension visent à lutter contre le harcèlement scolaire en donnant des conseils pour le traitement des situations potentielles de harcèlement. **Près de 100 personnels** de l'académie seront concernés par cette formation.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Un renforcement des fondements théoriques ;
- Un renforcement du travail en direction de l'élève cible des brimades ;
- Un travail en direction des parents des élèves cibles ;
- L'inscription de la méthode dans une certaine temporalité ;
- Une clarification sur la question de la sanction.

À l'issue de cette formation, les personnels seront en mesure de fournir une aide bien spécifique à l'élève cible et sa famille. Ils vont devenir formateurs de formateurs et essaimer leurs acquis dans les établissements et écoles de toute l'académie.

Les personnels de l'académie participeront à **4 journées de formation**, dont 2 sur le traitement des situations, 1 sur la mise en place des ambassadeurs et 1 sur le cyberharcèlement.

La première journée de formation s'est déroulée le 30 août dernier au lycée Auguste Renoir de Limoges, en présence de Marie Quartier, co-fondatrice du centre RÉSIS.

www.ac-limoges.fr

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr – [#NonAuHarcelement](https://twitter.com/NonAuHarcelement)

3020

**Service & appel
gratuits ***

* Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**